

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jacques Blondin, Bertrand Buchs, Jean-Charles Lathion, Jean-Marc Guinchard, Delphine Bachmann, Souheil Sayegh, Jean-Luc Forni, Sébastien Desfayes, Claude Bocquet, Olivier Cerutti, Christina Meissner

Date de dépôt : 18 mai 2021

Proposition de résolution

pour la consolidation de la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- les articles 54, alinéa 1, et 55, alinéas 1 et 2, de la Constitution fédérale ;
- le caractère essentiel du marché européen pour nos entreprises exportatrices et plus largement pour l'ensemble du tissu économique genevois ;
- l'importance de l'association aux programmes de recherche de l'Union européenne (Horizon Europe) pour les universités (Université de Genève et IHEID), hautes écoles et centres de recherche situés sur le territoire genevois ;
- la situation géographique particulière du canton de Genève, partageant 103 km de frontière avec un Etat membre de l'Union européenne ;

- l'intensité de l'intégration économique, sociale et culturelle que constitue l'agglomération du Grand Genève et les politiques transfrontalières qui y sont développées en matière notamment de transports, de santé et d'environnement,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'enjoindre au Conseil fédéral d'aboutir rapidement à la conclusion d'un accord institutionnel avec l'Union européenne permettant de donner un nouvel élan à la relation bilatérale entre l'UE et la Suisse ;
- de mettre en place les conditions politiques nécessaires pour trouver une solution interne en matière de protection des salaires en collaboration avec les partenaires sociaux ;
- de sécuriser et pérenniser la poursuite de la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne en ratifiant le projet d'accord-cadre lorsque celui-ci sera présenté par le Conseil fédéral,

invite le Conseil d'Etat

- à faire part auprès du Conseil fédéral de sa vive inquiétude concernant l'avenir de la relation bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne ;
- à expliquer à l'ensemble des acteurs institutionnels, mais aussi économiques et sociaux de notre pays, l'importance essentielle pour le canton de Genève que constitue l'accord-cadre entre l'Union européenne et la Suisse.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Au lendemain de l'échec de l'Espace économique européen (EEE) en 1992, notre pays a fait le choix de développer des accords d'accès sectoriel au marché unique de l'Union européenne.

Cette stratégie, baptisée voie bilatérale, a toujours été validée par le peuple suisse lors de différentes consultations référendaires et a permis de créer les conditions du succès économique de notre pays. Après la décennie morose des années 1990, l'économie suisse a ainsi vu, à partir des années 2000, sa prospérité augmenter, son attractivité se renforcer et son chômage baisser.

Pour que la Suisse puisse poursuivre sur ce chemin, elle doit maintenant sécuriser et pérenniser cette voie par un accord institutionnel.

C'est dans cet esprit que, à la demande de la Suisse, des négociations se sont ouvertes en 2014 dans le but d'offrir un cadre juridique stable et clair au développement de la relation bilatérale et ainsi de pouvoir proposer à moyen terme à notre pays de nouvelles perspectives d'intégration comme l'accès au marché financier et à celui de l'électricité.

Ces négociations ont abouti en 2018 à un texte dont les aspects positifs pour la Suisse l'emportent largement sur les plus négatifs.

Le Conseil fédéral a néanmoins demandé des clarifications à la Commission européenne sur trois points (aides d'Etat, directive sur la citoyenneté et protection des salaires) donnant le sentiment de vouloir gagner du temps tout en faisant preuve d'une grande passivité dans la recherche de solutions concrètes avec son partenaire européen.

Du point de vue de la politique intérieure, le dossier semble s'être également enlisé. Le soutien des forces politiques tout comme celui des partenaires sociaux semblent s'éroder, notamment de par l'absence de leadership du Conseil fédéral.

Cette situation est très inquiétante : à moyen terme, c'est bien l'ensemble des accords bilatéraux qui pourraient mourir par obsolescence et donc amener la voie bilatérale à s'éroder, l'Union européenne exigeant la signature et la ratification d'un accord-cadre institutionnel pour mettre à jour les accords existants.

Pour le canton de Genève, cette situation suscite une inquiétude plus importante encore.

Notre canton, de par son tissu économique, est pleinement inséré dans l'espace européen. Il commerce et réalise des échanges quotidiens avec les pays membres de l'UE. Il mène avec son principal voisin une politique transfrontalière ambitieuse, totalement dépendante du cadre juridique et politique que sont les accords bilatéraux.

Rappelons enfin que la prospérité de Genève rejaillit sur l'ensemble de la Suisse, grâce à la péréquation financière intercantonale, dans le cadre de laquelle notre canton a versé la somme de 275 millions de francs pour l'année 2020.

Il est maintenant temps d'empoigner avec pragmatisme et efficacité le dossier des bilatérales, et ce afin de continuer de garantir à l'îlot suisse sa prospérité notamment économique, à laquelle n'est de loin pas étrangère la qualité de nos rapports institutionnels avec nos voisins européens.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir cette résolution à l'Assemblée fédérale.